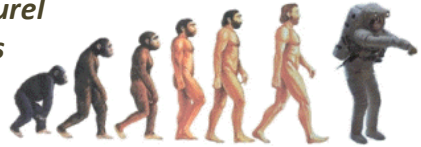


L'ECO-HUMANISME

nous rappelle que nos ancêtres nous ont légué un grand projet naturel protecteur, dont nous sommes tous héritiers, de génération en génération.



Au début du 21^{ème} siècle, la communauté humaine mondiale, divisée, stressée, prête à l'affrontement, semble temporairement en manque de projet collectif d'intérêt général. C'est à dire de projet vraiment profitable à tous, qui dépasse les divisions religieuses, politiques, communautaires, raciales, et qui pousse à une coopération solidaire dans l'intérêt général de toute l'espèce humaine. Beaucoup de gens mal informés pensent que ce n'est pas possible.

Ce projet existe pourtant, renforcé depuis plus de 26 siècles par des valeurs humanistes métaculturelles, partageables par tous les Êtres humains de bonne volonté. Un projet auto-généré naturellement par l'Humanité en évolution, selon une tendance universelle, comme notre système vivant planétaire global, construit progressivement par les interactions complémentaires autocorrigées de ses éléments. Cette tendance induit une force structurante qui aide à l'auto-cohésion progressive de l'ensemble humain.

En fait, comme on voit l'arbre qui tombe, mais pas la forêt qui pousse, on remarque moins la maturation continue de la société humaine que ses accidents. C'est pourquoi ce projet est resté longtemps sous-jacent, intuitif, et peu formulé dans le grand public, mais il a une telle puissance que rien jusqu'alors n'a pu l'arrêter. Il a incité, et incite encore l'Humanité, à développer, puis à coordonner, ses cultures, ses peuples, et ses ressources, en rendant l'ensemble humain de mieux en mieux capable de prospérer et de survivre solidairement dans un environnement où de nombreux obstacles et dangers nous menacent, bien au-delà des événements climatiques ou politiques du moment.

Une mondialisation de l'ensemble humain est donc une tendance naturelle, qui peut être utilement structurante et protectrice, à condition évidemment qu'elle ne soit ni pervertie ni accaparée par des intérêts particuliers, contre l'intérêt général humain, et que les phénomènes de concurrence conflictuelle interne y soient bien régulés.

Le devoir de ceux qui savent est d'informer d'un tel projet ceux qui ne savent pas encore, en rendant ce processus de plus en plus conscient et participatif.



Car, résultant des interactions permanentes de toutes les forces de la société humaine, la qualité de ce projet dépend des apports constructifs du maximum d'Êtres humains. Il se fonde sur la synergie et la dynamique intelligente de la plus grande collectivité humaine possible.

Depuis des siècles, de grands penseurs de toutes origines y ont apporté leurs contributions, améliorant les possibilités de choix de l'Humanité pour prospérer en symbiose dans son environnement et dans sa société. Des conventions internationales votées par l'Assemblée Générale de l'ONU en ont partiellement repris l'esprit. Malheureusement, l'ONU n'a pas (ou n'a plus) de structure et de moyens assez efficaces pour les faire connaître et appliquer vraiment.

Pour suppléer à la carence temporaire d'efficacité politique instituée, c'est à la société civile mondiale de prendre le relai, sans frontières. Car ce projet-patrimoine porteur d'espoir, qui appartient à tous, peut être partagé et amélioré par le plus possible d'Êtres humains, grâce aux progrès de la communication moderne, avec l'aide et le relai d'organisations de bonne volonté.

Sa formalisation contemporaine est appelée **éco-humanisme**, mais son contenu est plus important que son appellation. L'humanisme est l'une des plus anciennes expressions métaculturelles historiques, dont la dernière formulation majeure, l'éco-humanisme, situe efficacement le fait humain dans son environnement et dans sa société, tout en rendant l'Humanité de plus en plus consciente du projet évolutif proactif qu'elle développe naturellement pour assurer sa survie et son progrès, bien au-delà de notre présent perturbé du moment, mais capable aussi de corriger ce présent.

Il y a beaucoup de plaisir, de bonnes relations, d'avantages, à retirer d'un engagement qui associe en harmonie l'intérêt personnel et l'intérêt collectif.

Continuons à réaliser tous ensemble NOTRE projet, en nous protégeant toutefois des faux humanismes, notamment "libéraux", dont des manipulateurs habillent leurs manœuvres, ignorant hypocritement que l'abus ou l'excès de liberté est aussi néfaste pour la cohésion sociétale qu'un manque de liberté.

La préoccupante conflictualité généralisée du début du 21^{ème} siècle en est une triste conséquence ; ce qui justifie encore plus de persévérer dans la réalisation d'un grand projet collectif rassembleur, capable de corriger tout cela.

L'essentiel de l'éco-humanisme est résumé dans 2 grandes chartes :



1. CHARTE FONDAMENTALE des Principes Sociétaux protecteurs

Préambule. *L'Humanité est l'ensemble intelligemment organisé de l'espèce humaine. Elle se détermine selon sa propre volonté et son intérêt général. Elle se renforce dans une communauté solidaire fédérant toutes ses forces, où aucune partie ne nuit à l'ensemble, et où chaque partie contribue au renforcement équilibré de l'ensemble. Les nécessités de sa protection dans son environnement et dans sa société, intégrées dans ses lois, justifient légitimement la préservation de sa cohésion, et obligent toutes ses parties. Est légitime le fait qui procède d'une volonté majoritaire librement et sagement exprimée, sans s'opposer à l'intérêt général humain. Dans ces conditions, des principes universels fédérateurs fondent les règles et les modèles, et leur donnent un sens, en insistant particulièrement sur les valeurs intra-sociétales les plus utiles à sa cohésion, telles que le respect, la justice, le partage, la solidarité, et l'auto-correction permanente. Ainsi :*

- Le devoir de chaque Être humain est de contribuer en permanence à la survie et au bonheur de l'Humanité, et donc à l'optimisation de son développement, par son organisation, son information, sa résilience, et sa bonne réactivité, impliquant de :
- Protéger au maximum et en priorité l'Humanité, unie dans sa diversité, dont chaque membre est égal aux autres en droits et en devoirs, et libre de ses propres croyances, dont l'expression ne doit pas cependant être contraire à l'intérêt général humain⁽¹⁾.
- Favoriser l'amélioration, la défense, et la transmission du patrimoine de l'Humanité, non nocif à elle-même, au profit des générations actuelles et futures ; développer avec prudence et détermination le savoir et l'outil.
- Connaître le mieux possible les êtres, les choses, et les forces de tout l'environnement, s'y adapter en permanence ; libérer et éduquer la pensée humaine pour gérer au mieux l'apparence et l'incertitude ; empêcher, corriger, et sanctionner, toute corruption de l'information.
- Bien gérer l'environnement dans lequel et par lequel l'Humanité se développe, ne pas y épuiser ou détruire, sauf nécessité majeure d'intérêt général, les ressources et les biotopes ; respecter et faire respecter partout, localement et globalement, les limites de développement permettant les meilleures interactions sociéto-environnementales possibles, sans excès démographique ou technologique ; optimiser la santé et la sécurité dans toute structure humaine.

- Faire en sorte que tout ce qui, comme agent naturel ou artificiel, humain ou non-humain, met en danger l'Humanité, soit empêché, ou à défaut détruit, par tous les moyens possibles ; empêcher que l'Être ou l'ensemble humain soit soumis à quoi que ce soit causant son asservissement, ou faussant son évolution la plus bénéfique ; protéger l'intégrité naturelle humaine ; combattre au maximum l'agression et la menace illégitimes.

- Vivre libre, solidaire, et responsable, parmi d'autres Êtres humains libres, solidaires, et responsables, y échanger autant de sympathie et d'entraide que possible ; se structurer et aider les enfants à se structurer pour vivre le mieux possible dans la société humaine, où une citoyenneté non légitimement méritée peut être suspendue ou annulée ; optimiser la qualité de l'éducation et de l'information de tous.

- Mériter d'être respecté, et respecter réciproquement autrui ; disposer du droit à l'erreur contre le devoir de se corriger, de réparer, et de mériter la confiance ; donner et suivre toujours le meilleur exemple ; tout faire pour qu'aucune personne ni novice ni fautive envers la société humaine, ou réhabilitée, n'éprouve de mal d'y vivre ; subordonner l'avoir à l'être.



- Partager équitablement les ressources publiques et d'utilité collective entre tous les Êtres et groupes humains respectueux de l'intérêt général ; organiser entre tous la meilleure coopération ; empêcher et sanctionner de la manière la plus forte et la plus dissuasive la prédation et la perversion anti-humaines, l'abus de partage, et l'aliénation par obligation ou dette abusive ; gouverner par l'arbitral plutôt que par l'arbitraire.

- Contribuer au mieux aux ressources publiques ; empêcher et punir tout accaparement, tromperie, abus, perversion, de l'autorité et des moyens publics, ainsi que toute disposition privée excessive, abusive, et/ou illégale de richesse ; empêcher tout parasitisme social ou économique ; pourvoir la gouvernance publique par tirage au sort de volontaires capacifiés ; contribuer à la conception et à l'application des lois tant qu'elles ne vont ni contre l'intérêt général humain ni contre les droits et devoirs fondamentaux rattachés.

- S'organiser et organiser la société humaine en préservant prioritairement l'intérêt général ; ne supporter ni ne faire supporter aucune autorité, pouvoir, contrainte, comportement, y contrevenant ; interdire toute organisation coercitive d'intérêt privé ; empêcher toute organisation de pouvoirs non modifiable rapidement par réaction citoyenne majoritaire directe, et toute force armée contraire à l'intérêt général humain.

(*) La liberté de conscience et de croyance doit être garantie, mais cependant pas contre l'intérêt général supérieur de la société humaine, ce qui implique notamment que tout modèle comportemental, religion, dogme, qui hors des cas de réaction légitime en défense de l'Humanité et de ses droits fondamentaux, a pour conséquence la violence entre Êtres humains, leur mise en danger, ou le conflit social, par ses principes ou sa pratique, soit strictement interdit et rendu non-transmissible.

2. CHARTE COMPLEMENTAIRE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

insérable dans le corpus constitutionnel et législatif de tout pays ou union de pays intéressés, après que la représentation politique légitime en ait discuté et adapté la formulation la plus appropriée.

Chaque collectivité humaine doit être consciente et responsable de ses actes envers les générations présentes et futures, sachant que la démographie et l'activité humaines modernes peuvent impacter fortement l'équilibre de l'environnement et la qualité du biotope qui y conditionne la vie. L'action des uns pouvant avoir des conséquences pour d'autres, chacun doit en être responsabilisé.

Chaque collectivité humaine doit donc s'organiser et coopérer pour gérer le biotope commun dans les conditions les plus profitables à l'intérêt général, en y limitant l'impact de son activité, et en réagissant efficacement et opportunément à tout ce qui peut menacer les équilibres et les symbioses utiles au meilleur développement commun.

L'intérêt général est l'intérêt supérieur alliant l'intérêt collectif global, légitime et impartial, avec tous les intérêts particuliers qui ne s'y opposent pas, et qui protègent et avantagent l'ensemble en y préservant sa cohésion.

Compte-tenu de ces nécessités, il est établi ce qui suit :

- Le biotope planétaire et son support physique, avec tout ce qui favorise leur équilibre, et toutes les ressources qui y sont disponibles, doivent être protégés comme faisant partie du patrimoine naturel collectif de toute l'Humanité résidente. La puissance publique, à chaque niveau concerné, doit mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à l'information, à l'éducation, et à la correction des personnes et des groupes, en matière de développement humain, de protection de l'environnement et de l'espèce humaine, et de bonne gestion des ressources.
- Le développement de toute activité humaine dans cet environnement doit être organisé et conduit dans des limites écologiques, démographiques, et éthiques, fondées sur l'intérêt général humain, et sur le bon partage des ressources qu'il implique.

Ce développement doit être raisonnablement limité et conditionné par des principes de prévention, de précaution, et de sanction.

- Le développement de toute activité humaine dans cet environnement doit être organisé et conduit dans des limites écologiques, démographiques, et éthiques, fondées sur l'intérêt général humain, et sur le bon partage des ressources qu'il implique. Ce développement doit être raisonnablement limité et conditionné par des principes de prévention, de précaution, et de sanction.

- La meilleure gestion des ressources nécessite leur partage équitable et équilibré, sur l'ensemble des territoires, entre toutes les collectivités concernées, et dans chaque collectivité. L'accaparement privé ou l'abus de tout ou partie des ressources d'utilité publique et collective est interdit et sanctionnable.

- Chacun est tenu de participer à la protection de l'environnement et à l'équilibre du biotope, et de n'y provoquer aucun effet néfaste. En contrepartie, la puissance publique doit aider chacun à vivre sainement dans un environnement sécurisant, et doit y favoriser un équilibre aussi épanouissant que possible pour tous, dans une démographie ajustée au mieux, localement et globalement.

- Dans chaque collectivité, et jusqu'au niveau mondial, l'information, l'éducation, et la loi, doivent déterminer les choix, les comportements, et les limites, qui permettent d'améliorer l'impact environnemental et sociétal de l'activité humaine. La loi détermine les conditions d'empêchement et de réparation dans lesquelles toute atteinte à l'équilibre et à la qualité de l'environnement et du cadre de vie doit être traitée.

- A tous les niveaux collectifs, la recherche scientifique et l'application technologique doivent éclairer et respecter les choix éthiques et politiques, non contraires à l'intérêt général humain, légitimement exprimés en matière de développement, de protection de l'environnement, de qualité de vie, d'équilibre du biotope, et plus largement de symbiose sociéto-environnementale. Les lois et les règlements établissent avec une faculté de réactualisation permanente les formes et les conditions de cette expression, dans l'esprit et la forme d'une démocratie participative la plus directe possible.



L'éco-humanisme défend l'auto-souveraineté des peuples



Toute forme de domination illégitime, imposée à tout ou partie d'un ensemble sociétal humain, s'oppose au principe éco-humaniste d'une autostructuration équilibrée et légitime de cet ensemble. Et cela s'oppose à un objectif politique majeur éco-humaniste, qui est la construction du meilleur vivre-ensemble humain possible.

En matière organisationnelle, corriger cela implique donc, jusqu'au niveau mondial, un effort combiné d'éducation relationnelle (insistant sur le civisme et le respect social), d'organisation politique (avec une démocratie directe et une légitimité populaire prioritaire), et de structuration civilisationnelle (en fédération efficacement arbitrale, et subsidiarisée).

En matière opérationnelle, cela implique aussi de pouvoir disposer, dans chaque ensemble indépendant, d'une force protectrice armée milicienne, non professionnelle et coordonnable au niveau international, complétée par une force citoyenne d'immunisation (p.ex.sY) contre les agents toxiques anti-sociétaux.

Ceci notamment parce que chaque nation (ou communauté fédérée, ou ensemble ethno-culturel) non fautive et non nocive pour l'intérêt général humain a droit au respect et à la défense de son intégrité territoriale, socio-culturelle, et économique. Ce qui l'autorise, en cas de nécessité, à combattre ce et ceux qui veulent la détruire et qui œuvrent pour la détruire.

Cette auto-défense sociétale légitime n'est ni négociable ni relativisable. Le fait de nuire illégitimement à un ou plusieurs peuples n'est excusable par aucun prétexte, ou allégation, même de force majeure. Et tout fautif doit en répondre sans pouvoir opposer d'argutie dilatoire, notamment de méconnaissance.

Ceux qui créent et/ou qui aggravent la souffrance, la spoliation, et/ou la destruction d'Êtres ou de groupes humains non-fautifs, sont des criminels impardonnables qui doivent être traités avec la plus grande sévérité, et toute victime de ces criminels a le droit naturel imprescriptible de s'en défendre et d'en obtenir réparation, par tous moyens, y compris, en cas de carence ou d'inefficacité publique, par des structures citoyennes d'autodéfense.



L'éco-humanisme n'est sous l'influence d'aucun parti politique, lobby affairiste, religion, ou secte. Nulle église, ni appareil de pouvoir, ni dogme, ne l'enferme. Ce grand courant métaculturel appartient à tous les Êtres humains depuis plus de 26 siècles.

Chacun peut librement apprendre, exprimer, renforcer, et transmettre ce patrimoine historique, qui a déjà prouvé sa valeur en se perpétuant et en s'améliorant jusqu'à nous.

Ce n'est pas un prêt-à-penser idéologique, c'est un guide de construction d'esprits humains ouverts, bien éduqués, bien informés, capables de contribuer ensemble au fonctionnement d'un cerveau collectif ayant comme objectif le bonheur, le développement, et la protection, de la grande Maison humaine commune.



Cette Maison humaine doit toujours permettre à chacun de ses membres non prédateurs ni abuseurs de se sentir heureux d'y vivre. En contrepartie, chacun d'eux doit toujours contribuer à ce que la Maison humaine ait les moyens de le faire. Chacun œuvre ainsi pour lui-même, pour d'autres, et pour l'ensemble de lui-même et des autres.

COHESION - ADAPTATION - RESILIENCE

sont des qualités indispensables de toute organisation sociétale humaine

SOLIDARITE - EGALITE - JUSTICE

sont des qualités indispensables dans toute organisation sociale humaine

DIGNITE - COURAGE - AMELIORATION

sont des qualités indispensables de tout(e) éco-humaniste

Organisation Internationale Non Gouvernementale (OING) GAIA MATER
Structure collective éco-humaniste en statut consultatif permanent à l'ONU